



CHÉCY

Chécy, le 28 janvier 2010

BROCANTE DE CHECY (28 MARS 2010)

Réglement

DATE : le dimanche 28 mars 2010.

HORAIRES : 6h-18h

TARIFS : 10 euros les 3 mètres. **9 m maximum par exposant.**

INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions et l'organisation de la brocante sont soumises aux textes en vigueur.
- Elles sont obligatoires. Elles se font à l'accueil général, situé 11 place du Cloître à Chécy.
- Elles sont individuelles, personnelles et nominatives.
- La clôture des inscriptions est prévue le 19 mars 2010.
- Les exposants, particuliers ou professionnels sont limités à 9 m linéaires d'exposition.
- Tous les vendeurs alimentaires ambulants devront respecter les mesures d'hygiène. Ils s'installeront obligatoirement dans un périmètre situé autour de la place du 8 Mai 1945. Cette obligation ne s'applique pas aux commerçants locaux et aux associations autorisées à s'implanter à un autre endroit.
- Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser les barbecues ou autres systèmes de cuisson électriques ou à gaz pendant toute la durée de la brocante, exceptés les commerces alimentaires et les associations autorisées.

PÉRIMÈTRE UTILISÉ PAR LES EXPOSANTS :

- Avenue Georges Pompidou
- Rue Dunois
- Rue de Patay
- Avenue du Général de Gaulle jusqu'au niveau de la rue Dunois
- Allée de Chinon
- Allée de Lahire
- Rue Domrémy
- Place du 8 Mai
- Rue du Maréchal Leclerc jusqu'à la rue des Courtils
- Rue Jeanne d'arc
- Rue de la Pierre Percée excepté devant le restaurant « La Diligence ».

Mairie - 11 place du Cloître - 45430 Chécy

Tél. : 02 38 46 60 60 - Fax : 02 38 46 60 61 - Courriel : contact@checy.fr - www.checy.fr



CHÉCY

CIRCULATION :

- Un couloir de circulation sera mis en place avenue de Patay afin de permettre aux riverains du quartier de Vaucouleurs de pouvoir circuler.
- Les résidents de la rue des Courtils pourront également accéder à leur domicile mais devront utiliser la rue du Port pour quitter leur domicile.
- La rue de la Charpenterie sera en sens unique (du Bourg vers l'avenue Nationale) pour éviter l'engorgement et l'immobilisation des véhicules.
- La présence des véhicules des riverains garés dans cette rue sur un côté de la chaussée rend cette précaution obligatoire.

INSTALLATION

- Mise en place de la signalisation et des barrières par les services techniques dès 5h30 pour les fermer et sécuriser le site.

SECURISATION DU PERIMETRE

- A la même heure, des agents et adhérents associatifs se posteront aux barrières afin de contrôler l'accès et orienter les exposants.
- Sur le site une équipe de placiers renseigne et assure le bon déroulement de l'installation des exposants.

REOUVERTURE ET NETTOYAGE DU PERIMETRE :

- Les exposants devront laisser intégralement propre leur emplacement.
- Ils ne sont pas autorisés à laisser leurs articles invendus.
- Dès la fin de la brocante, une équipe des services techniques retire les panneaux de signalisations ainsi que les barrières afin de permettre aux exposants et aux riverains de circuler.

Elle assure le ramassage des sacs poubelles laissés par les exposants (sacs distribués pendant la manifestation pour éviter les détritrus à même le sol).